

# Conseil national des syndics

## Deuxième vérification du 17 février au 4 mars 2021

### Mandat 2019 – 2023

#### DÉCLARATION SPÉCIALE RELATIVEMENT À LA PANDÉMIE DE COVID 19

Tout le monde le sait très bien, la pandémie de COVID-19 a chambardé le fonctionnement de la société, et le STTP n'y a pas échappé. Résultat : la deuxième vérification du Conseil national des syndics a été très différente de toutes les vérifications précédentes.

À la fin de l'été 2020, le Conseil exécutif national a adopté une résolution selon laquelle il autorisait la tenue sur plateformes virtuelles de toutes les réunions nationales jusqu'en juin 2021. Le Conseil national des syndics s'est opposé à la résolution, mais on lui a répondu que, dorénavant, le bureau national allait fonctionner de cette façon en raison des préoccupations sanitaires et des ordonnances de la santé publique et des médecins hygiénistes en chef.

Le 10 novembre 2020, le Conseil national des syndics s'est réuni par téléphone et sur la plateforme Zoom pour discuter de la situation. Bien qu'il y ait eu une divergence d'opinions et des sentiments partagés quant à la capacité d'effectuer une vérification à distance, le Conseil national des syndics a informé le Conseil exécutif national de son unanimité à demander un report de la deuxième vérification tant qu'il serait jugé non sécuritaire de l'effectuer en personne, à Ottawa. La demande a été refusée pour la raison suivante : il n'était pas possible de savoir quand, ni à court terme ni à long terme, le nouveau protocole pourrait être modifié.

Le Conseil national des syndics s'est de nouveau réuni en mode virtuel le 16 novembre 2020 pour discuter s'il allait ou non effectuer la vérification à distance. Les options possibles étaient les suivantes : reporter la vérification jusqu'à l'année suivante et effectuer une vérification de deux années; reporter la vérification à plus tard durant l'année 2021 dans l'espoir que la pandémie s'essoufflerait; avoir deux ou trois syndics sur place au bureau national et les autres, à distance; effectuer la totalité de la vérification à distance. Le Conseil national des syndics est d'avis que les autres options, à part la vérification à distance, n'ont pas été examinées avec sérieux. Il a été convenu d'effectuer la vérification à distance, mais que la présente déclaration serait ajoutée au rapport.

À la suite de cette décision, un syndic a déclaré que, à son avis, il ne lui serait pas possible d'effectuer une vérification en bonne et due forme à distance, et qu'il se retirait du Conseil national des syndics pour cette deuxième vérification. Bien que notre confrère nous manque, nous respectons sa décision.

Une des conditions du Conseil national des syndics était l'obtention de trois jours de plus pour effectuer la vérification. Ces trois jours étaient vraiment nécessaires, car le Conseil national des syndics comptait sept membres au lieu de huit, dont un membre suppléant à qui il fallait montrer comment effectuer une vérification. Le Conseil exécutif national a consenti à cette demande.

Le Conseil national des syndics a maintenant terminé son rapport. Toutefois, nous tenons à souligner le fait que, à notre avis, effectuer ce travail à distance nous a privés d'éléments importants. Nous avons vivement ressenti l'impossibilité de creuser davantage dans les relevés de dépenses personnels, (on ne peut pas constamment demander de nous envoyer tel ou tel renseignement), et l'impossibilité de discuter en personne, au bureau national, avec les spécialistes et les permanentes et permanents syndicaux, car ces interactions nous fournissent souvent plus d'information que le simple examen des documents.

Cela dit, le Conseil national des syndics tient absolument à souligner le fait que toutes ses demandes de renseignements lui ont été accordées. Il est d'avis que le présent rapport brosse un portrait fidèle de la situation financière et des activités du Syndicat.

Le Conseil national des syndics reconnaît qu'il nous a tous et toutes fallu nous adapter à de nouvelles façons de faire et apprendre comment les faire. Le processus a connu des succès et des ratés, et ici, nous insistons sur la négligence dont ont fait preuve le Conseil exécutif national et les directrices et directeurs nationaux pour avoir omis de demander aux sections locales de tenir régulièrement les assemblées générales. Ces assemblées constituent pourtant le pilier de notre démocratie.

En terminant, il convient de noter que la pandémie a eu un effet positif : la réduction des dépenses du Syndicat. S'il est vrai que les réunions en personne sont beaucoup

plus intimes et offrent des expériences et des possibilités que les réunions virtuelles ne peuvent tout simplement pas reproduire, celles-ci demeurent imbattables pour ce qui est de la réduction des coûts et de la participation d'un plus grand nombre de membres à des activités qui, avant la pandémie, ne pouvaient accueillir qu'un nombre restreint de participantes et participants, comme les séances d'éducation. Pour l'avenir, le Conseil national des syndics peut concevoir une utilisation accrue des réunions virtuelles, mais il n'hésitera pas à formuler une mise en garde contre la tentation d'éliminer les réunions en personne à grande échelle.

Le Conseil exécutif national est plus que ravi de vanter l'amélioration de sa situation financière en raison de la réduction des coûts, mais le Conseil national des syndics veillera au cours des prochaines années au contrôle des dépenses et à une utilisation judicieuse de cette manne au profit des membres.

Le Conseil national des syndics souhaite aux dirigeantes et dirigeants, aux membres et au personnel de soutien du STTP, de même qu'à leur famille respective, une année 2021 en sécurité.

#### 1. INTRODUCTION

Le Conseil national des syndics s'est réuni, de manière virtuelle, du 17 février au 4 mars 2021, pour effectuer, tel que prévu, sa 2<sup>e</sup> vérification du mandat.

Conformément aux paragraphes 4.96, 4.98, 4.99 et 4.100 des statuts nationaux, le Conseil national des syndics s'est efforcé d'effectuer un examen virtuel des transactions financières du Syndicat pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.

Le travail du Conseil national des syndics consiste à examiner les documents financiers, les états financiers, les relevés de dépenses des dirigeantes et dirigeants et des permanentes et permanents syndicaux des paliers national et régional, les procès-verbaux des réunions ainsi que tout autre document jugé utile et nécessaire à une vérification complète.

#### 2. COMPOSITION DU CONSEIL NATIONAL DES SYNDICS

Le Conseil national des syndics est composé des membres suivants :

Région de l'Ontario	confrère John Lawrence	président
Région du Toronto métropolitain	conseur Angela Jones	secrétaire
Région de l'Atlantique	confrère Scott Gaudet	membre
Région du Québec	confrère Marc Désilets	membre
Région du Montréal métropolitain		
Région du Centre	confrère Naveed Khan	membre suppléant
Région des Prairies	conseur Cathy Furtak	membre
Région du Pacifique	conseur Norma Kimball	membre

Deux syndics élus, dont un de la région du Montréal métropolitain et un de la région du Centre, n'ont pu assister à la 2<sup>e</sup> vérification du mandat 2019-2023 du Conseil national des syndics. Aucun membre suppléant de la région du Montréal métropolitain n'a été en mesure d'y participer.

Le Conseil national des syndics aimerait remercier le confrère Naveed Khan, de la région du Centre, pour sa participation à la vérification.

#### 3. VÉRIFICATIONS ANNUELLES

Le Conseil national des syndics a vérifié l'ensemble de l'année financière allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.

Cette vérification a été effectuée par le Conseil national des syndics, qui compte six membres et un membre suppléant.

En raison des difficultés que pose la pandémie de COVID-19, la période de vérification, d'abord prévue du 22 février au 4 mars 2021, s'est vue ajoutée trois jours, soit les 17, 18 et 19 février 2021.

La prochaine vérification du Conseil national des syndics aura lieu du 21 février au 3 mars 2022.

#### 4. RÉSOLUTIONS ET REGISTRES DES PROCÈS VERBAUX

Le Conseil national des syndics a examiné tous les procès-verbaux des réunions du Conseil exécutif national et du Comité exécutif national pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 afin de vérifier les résolutions financières, conformément aux paragraphes 4.99 et 4.100 des statuts nationaux.

Le Conseil national des syndics a remarqué que plusieurs procès-verbaux de réunions du Conseil exécutif national n'avaient toujours pas été adoptés, et ce, près d'un an après la tenue des réunions. De plus, il a remarqué des cas où des dirigeantes et dirigeants, réputés être en congé annuel selon le procès-verbal d'une réunion, n'avaient pas indiqué ce congé sur leur relevé de dépenses.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- Que toutes les personnes tenues de remplir un relevé de dépenses veillent à y noter tous leurs congés;

*Chaque année, les représentantes et représentants du STTP et les membres du personnel reçoivent un rappel de remettre chaque mois un relevé de dépenses et d'y inscrire les congés qu'ils ont pris durant le mois en question.*

- Que le Conseil national des syndics ait accès à un mécanisme lui permettant de vérifier que les congés utilisés ont été inscrits en bonne et due forme.

*Dans les statuts nationaux, il n'y a aucune disposition officielle voulant que les congés pris au cours d'un mois donné soient indiqués sur le relevé de dépenses du mois en question. La pratique actuelle prend appui sur la confiance.*

#### 5. CONGRÈS NATIONAL DE 2019

Le Conseil national des syndics a vérifié les dépenses liées au congrès national de 2019, qui a eu lieu à Toronto, du 13 au 17 mai 2019.

Le Conseil national des syndics a fait état de la majorité des dépenses liées au congrès dans le rapport de la première vérification du présent mandat.

Voici la répartition des dépenses engagées conformément aux statuts nationaux pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juillet 2020 :

Déplacements	(592,45) \$
Interprétation	1 133,73 \$
Allocations quotidiennes	(881,72) \$
Salaires perdus	(474,01) \$
Divers	1 010,55 \$
Matériel informatique	1 025,16 \$
Impression et fournitures	51 286,85 \$
Frais d'inscription (observatrices et observateurs)	(50,00) \$
<b>Total</b>	<b>52 458,11 \$</b>

*Remarque : Les montants négatifs correspondent aux avances envoyées aux membres inscrits au congrès et dont le remboursement est demandé.*

Tableau – Coût du congrès national

Année du congrès	Coût du congrès national	Augmentation par rapport aux congrès précédents
2008	3 241 353 \$	83 306 \$
2011	3 474 518 \$	233 165 \$
2015	3 741 317 \$	266 799 \$
2019	3 988 143 \$	246 826 \$

*Remarque : Les montants ont tous été arrondis au dollar près.*

#### 6. RAPPORTS FINANCIERS

Tous les membres du Conseil national des syndics avaient reçu une copie des états financiers vérifiés de l'exercice 2019-2020 avant d'entamer leur deuxième vérification du présent mandat.

Le Conseil national des syndics a examiné le budget de l'exercice 2019-2020, et il a constaté que le Conseil exécutif national avait une fois de plus adopté un budget prévoyant un déficit.

Le Conseil national des syndics tient à rappeler au Conseil exécutif national les dispositions du paragraphe 7.04 des statuts nationaux, qui sont très clairs à ce sujet :

*« Le Conseil exécutif national ne peut approuver des prévisions budgétaires prévoyant un déficit. »*

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- Que l'ensemble des dirigeantes et dirigeants élus qui sont responsables d'un budget reçoivent une formation sur la préparation d'un budget et les dépenses budgétaires de manière à exercer leurs responsabilités de façon responsable et transparente, en mettant l'accent sur l'importance d'adopter des budgets qui ne prévoient pas de déficit.*

*Les dirigeantes et dirigeants responsables d'un budget bénéficient du soutien et des conseils de la secrétaire-trésorière nationale et du directeur des finances et de l'administration pour s'acquitter de leurs responsabilités. Ils comprennent la façon de présenter un budget, et ils la respectent.*

- Que le Conseil exécutif national respecte les dispositions du paragraphe 7.04 des statuts nationaux.*

*Le Conseil exécutif national s'est conformé aux dispositions du paragraphe 7.04 des statuts nationaux en adoptant un budget équilibré pour l'année financière 2021-2022.*

## 7. FONDS SYNDICAUX

Le Conseil national des syndics a examiné les états financiers annuels préparés par le cabinet d'expertise comptable Marcil Lavallée. Ces documents fournissent les données relatives au fonds général, au fonds de défense et au fonds de réserve.

Le tableau suivant présente le solde des fonds précisés au paragraphe 7.13 des statuts nationaux, et ce, au 30 juin 2019 et au 30 juin 2020.

**Tableau – Fonds syndicaux**

	Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2019
Fonds général	(5 532 409) \$	(3 664 109) \$
Fonds de défense	33 514 606 \$	28 797 996 \$
Fonds de réserve	20 665 200 \$	17 734 189 \$

Le Conseil national des syndics a constaté que, pour la période visée par la présente vérification, le Conseil exécutif national a adopté une résolution pour transférer un montant de 2 603 142 \$ du fonds général au fonds de réserve (en juin 2019, un montant de 3 557 729 \$ avait été transféré du fonds de défense au fonds général).

**Tableau – Fonds négociés dans le cadre des conventions collectives – Unité urbaine et unité des FFIRS - Du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020**

	Fonds de garde d'enfants	Fonds postal international	Fonds d'éducation
Revenus	1 768 338,98 \$	71 290,72 \$	2 757 054,62 \$
Dépenses	1 835 696,60 \$	62 430,36 \$	1 640 560,93 \$
(Déficit) / Excédent	(67 357,62 \$)	8 860,36 \$	1 116 493,69 \$
Solde au 30 juin 2020	3 766 570,22 \$	137 569,64 \$	3 363 958,03 \$

Dans l'état de l'évolution des fonds syndicaux, ce montant est indiqué comme transfert entre fonds.

## 8. SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE STTP

La Société immobilière STTP a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. La Société est propriétaire de trois immeubles, de deux espaces à bureaux en copropriété et de treize condominiums résidentiels :

- le bureau national du STTP situé au 377, rue Bank, à Ottawa (Ontario);
- le bureau de la région de l'Ontario du STTP situé au 344, rue Sovereign, à London (Ontario);
- le bureau de la région du Pacifique du STTP situé au 999, rue Carnarvon, à New Westminster (Colombie-Britannique);
- le bureau de la région du Québec du STTP situé au 5000, boulevard des Gradins, bureau 340, à Québec (Québec);
- le bureau de la région du Montréal métropolitain du STTP situé au 565, Crémazie Est, bureau 4400, à Montréal (Québec);
- trois condominiums résidentiels (The Currents) situés au 1227, rue Wellington, à Ottawa (Ontario);
- dix condominiums résidentiels (SOHO) situés au 300, rue Lisgar, à Ottawa (Ontario);
- un espace de stationnement additionnel au 300, rue Lisgar (SOHO), à Ottawa (Ontario).

Durant la période visée par la présente vérification, deux condominiums résidentiels (The Currents) ont été vendus pour un total de 746 226,33 \$, et deux condominiums résidentiels (SOHO) ont été achetés à un coût total de 855 925,12 \$, ce qui représente une dépense de 109 698,79 \$.

Les fonds nécessaires à l'achat des immeubles et le capital social proviennent du placement de sommes tirées du fonds de défense. Ce placement ne porte pas intérêt et ne comporte pas de modalités fixes de remboursement. Selon les états financiers vérifiés au 30 juin 2020, le solde de l'hypothèque commerciale (consentie par la banque Toronto Dominion) est de 639 770 \$ pour les condominiums résidentiels de la rue Wellington. Le solde de l'hypothèque commerciale des condominiums de la rue Lisgar est de 1 673 497 \$.

La valeur nette des actifs énumérés ci-dessus est de 10 602 547 \$ selon les états financiers vérifiés de la Société immobilière STTP.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- Que le Syndicat obtienne des prêts hypothécaires auprès de coopératives de consommation et de caisses d'économie.*

*Des enquêtes ont été menées auprès d'une caisse d'économie en matière de lignes de crédit et de prêts hypothécaires. Résultat : les taux d'intérêt étaient supérieurs à ceux des institutions financières commerciales. De plus, il n'était pas possible d'obtenir une ligne de crédit d'un montant suffisant pour répondre aux besoins du Syndicat.*

## 9. FONDS NÉGOCIÉS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Le Conseil national des syndics a examiné l'état des fonds compris dans les différentes conventions collectives, qui ont été négociés à l'intention des membres. Voici les fonds qui ont été négociés à l'intention des membres de l'unité urbaine :

- Annexe « L » : Fonds de garde d'enfants;
- Annexe « R » : Fonds postal international;
- Annexe « U » : Fonds d'éducation.

Voici les fonds qui ont été négociés à l'intention des membres de l'unité des FFIRS :

- Annexe « D » : Fonds d'éducation;
- Annexe « J » : Fonds de garde d'enfants.

Six unités du secteur privé ont négocié un fonds d'éducation.

## Tableau – Fonds négociés dans le cadre des conventions collectives – Fonds d'éducation des unités de négociation du secteur privé

RMS Pope	3 000,00 \$
Nova Scotia Medical Communications	24 524,13 \$
Easy Express – Atlantique	1 000,00 \$
Pro Ex Transportation	3 600,00 \$
Bee Clean – Hamilton	5 700,00 \$
T-Force – Red River	15 057,45 \$

## 10. NÉGOCIATIONS

Au cours de l'exercice 2019-2020, le STTP a mené des négociations avec Postes Canada pour l'unité urbaine et l'unité des FFIRS, ainsi que pour plusieurs nouvelles unités de négociation du secteur privé.

Voici un tableau des montants dépensés à cette fin.

## Tableau – Dépenses relatives aux négociations

	Unité urbaine et unité des FFIRS	Unités de négociation du secteur privé
2018 – 2019	3 001 926 \$	125 427 \$
2019 – 2020	1 218 914 \$	67 777 \$

*Remarque : Les montants ont tous été arrondis au dollar près.*

## 11. ALLOCATIONS DE GRÈVE

Le Conseil national des syndics a examiné les avances et les dépenses liées aux allocations de grève. Aucune activité de grève durant la période visée par la présente vérification ne nous a été signalée. Toutes les sommes dues par les régions ont été payées et un rapprochement des comptes a été effectué. Aucune région n'a versé d'allocations de grève ni engagé de dépenses à cette fin.

Les seules transactions effectuées dans le compte allocations de grève pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 figurent dans la colonne des dépenses et dans celle des montants remboursés au bureau national.

Après examen du coût des allocations de grève pour l'année financière visée par la présente vérification, le Conseil national des syndics a relevé une erreur commise lors de sa première vérification. Il tient à présenter ses excuses pour cette erreur.

Voici le tableau corrigé, qui présente les données des première et deuxième vérifications :

**Tableau – Sommaire des avances sur allocations de grève**

	Avances sur allocations de grève		Dépenses d'allocations de grève		Autres dépenses		Montants remboursés au bureau national		Montants dus	
	2018 /19	2019 /20	2018/19	2019 /20	2018 /19	2019 /20	2018/19	2019/20	2018 /19	2019/20
Atlantique	72 400,00 \$	0 \$	71 100,00 \$	0 \$	2 191,53 \$	0 \$	(891,53) \$	0 \$	0 \$	0 \$
Québec	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 455,64 \$	0 \$	(1 455,64) \$	0 \$	0 \$	0 \$
Montréal métro	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Centre	18 000,00 \$	0 \$	16 600,00 \$	0 \$	1 945,49 \$	0 \$	(545,49) \$	0 \$	0 \$	0 \$
Toronto métro	200 000,00 \$	0 \$	170 400,00 \$	800,00 \$	0 \$	0 \$	27 400,00 \$	1 400,00 \$	2 200,00 \$	0 \$
Ontario	7 800,00 \$	0 \$	8 000,00 \$	0 \$	1 968,02 \$	0 \$	(2 168,02) \$	0 \$	0 \$	0 \$
Prairies	75 000,00 \$	0 \$	70 800,00 \$	0 \$	2 442,35 \$	0 \$	3 934,50 \$	(2 176,85) \$	(2 176,85) \$	0 \$
Pacifique	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 650,09 \$	0 \$	(1 650,09) \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	373 200,00 \$	0 \$	336 900,00 \$	800,00 \$	11 653,12 \$	0 \$	24 623,73 \$	(776,85 \$)	(23,15 \$)	0 \$

Tableau – Dépenses relatives aux activités tenues au palier national

	Comité d'appel	Projet PRSL	Comité d'examen des groupes 3 et 4	Comité sur le contenu et la charge de travail des FFRS	Conseil national des syndics	Comité national de santé et de sécurité	Comité national des droits de la personne	Comité national de la mesure du travail	Comité national des femmes	Comités nationaux et régionaux de discipline
2018 - 2019	88 464,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	48 993,00 \$	23 830,00 \$	218 844,00 \$	26 541,00 \$	39 886,00 \$	94 282,00 \$
2019 - 2020	20 900,00 \$	13 188,00 \$	22 029,00 \$	25 472,00 \$	68 165,00 \$	5 082,00 \$	136 128,00 \$	8 317,00 \$	27 325,00 \$	140 357,00 \$

Remarque : Les montants ont tous été arrondis au dollar près.

## 12. ACTIVITÉS NATIONALES

Le Conseil national des syndics a examiné les dépenses relatives aux activités tenues au palier national durant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.

Tableau – Dépenses relatives aux activités nationales

Comité d'appel	20 900 \$
Projet de reconfiguration des systèmes de livraison (PRSL) prévu à l'annexe « AA »	13 188 \$
Comité d'examen des groupes 3 et 4	22 029 \$
Comité sur le contenu et la charge de travail des FFRS	25 472 \$
Conseil national des syndics	68 165 \$
Comité national de santé et de sécurité	5 082 \$
Comité national des droits de la personne	136 128 \$
Comité national de la mesure du travail (CNMT)	8 317 \$
Comité national des femmes	27 325 \$
Comité national de discipline et comités régionaux de discipline	140 357 \$
<b>Total</b>	<b>466 963 \$</b>

Remarque : Les montants ont tous été arrondis au dollar près.

Le Conseil national des syndics a constaté une forte diminution du montant relatif au Comité d'appel. Cependant, il a constaté une hausse marquée du montant relatif au Comité national de discipline et aux comités régionaux de discipline.

Que, malgré une forte diminution des montants relatifs au Comité national de santé et de sécurité, au Comité national des droits de la personne et au Comité national de la mesure du travail, cette diminution est attribuable à l'annulation de ces activités.

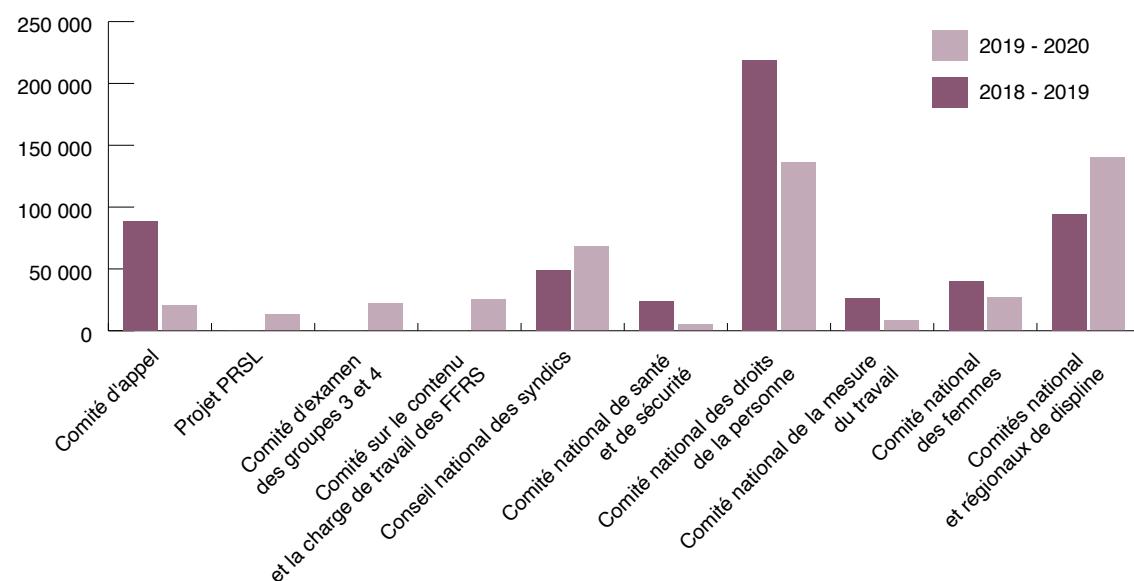
Le Conseil national des syndics a constaté que, dans le cadre de la présente vérification, trois activités se sont ajoutées, soit le projet PRSL, le Comité d'examen des groupes 3 et 4 et le Comité sur le contenu et la charge de travail des FFRS.

### Autres activités tenues au palier national (non prévues dans les statuts nationaux)

Le Conseil national des syndics a pris connaissance des activités suivantes, qui se sont tenues au palier national :

Cours sur l'arbitrage, du 7 au 12 juillet 2019	56 847,22 \$
Cours sur l'arbitrage, du 17 au 22 novembre 2019	61 549,05 \$
Cours à l'intention des plaideurs et plaideuses, du 15 au 19 juillet 2019	7 306,37 \$
Cours de formation sur la résolution de conflits	11 845,25 \$
Production de vidéos numériques – CINE-METU (FFRS)	85 738,43 \$
Séminaires régionaux – Annulation en raison de la pandémie	20 627,42 \$
Cours de 5 jours sur l'animation des niveaux 1 et 2, du 15 au 20 mars 2020	19 269,75 \$
Histoire des Noirs d'Ottawa, W.E.P. – Soutien	2 400,00 \$
Autres	7 382,52 \$
<b>Total</b>	<b>272 966,01 \$</b>

Tableau – Dépenses relatives aux activités tenues au palier national



## 13. EXAMEN DES RELEVÉS DE DÉPENSES

Le Conseil national des syndics a de nouveau examiné, pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, les relevés de dépenses individuels des dirigeantes et dirigeants nationaux et régionaux. Il a aussi examiné les relevés de dépenses individuels des permanentes et permanents syndicaux, des permanentes et permanents syndicaux suppléants, des personnes travaillant aux termes d'une annexe et des spécialistes travaillant à contrat pour le STTP.

Le Conseil national des syndics constate une baisse de nombreuses dépenses pour cette période. Cette baisse est attribuable à la pandémie, qui a réduit les déplacements à l'échelle internationale. De nombreuses sessions de formation et d'autres activités ont été annulées pour réduire les risques auxquels sont exposés les membres, les dirigeantes et dirigeants, le personnel de bureau et la population en général. Bon nombre d'activités ont quand même eu lieu, mais en mode virtuel, au moyen de plateformes comme Zoom, Google Rooms et Microsoft Teams. Par conséquent, les coûts indiqués dans les différentes catégories ci-dessous représentent une fraction de ce qu'ils auraient probablement été en temps normal.

### Relevés de dépenses

Le Conseil national des syndics constate que le problème lié aux relevés de dépenses qui ne sont pas soumis dans un délai raisonnable continue de susciter des préoccupations, surtout dans un cas en particulier, où des relevés de dépenses pour une période de six mois ont tous été soumis en même temps. Lorsque des relevés de dépenses ne sont pas remis dans un délai raisonnable, il est alors difficile, voire impossible de vérifier la participation aux activités et les dépenses en question.

Le Conseil national des syndics constate aussi que certaines dépenses figurant sur ces relevés sont imputées à un compte « général ».

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- Que la secrétaire-trésorière nationale et la directrice nationale ou le directeur national de chaque région continuent de communiquer aux personnes qui ne remettent pas leurs relevés de dépenses dans un délai raisonnable l'importance de soumettre ces relevés tous les mois et les attentes à cet égard.

*Chaque année, en janvier, le Syndicat envoie une note de service indiquant les dates de remise des « relevés de dépenses mensuels ». Si quelqu'un ne respecte pas ces dates, il reçoit une lettre lui rappelant son obligation à cet égard. La lettre est ensuite versée à son dossier de relevés de dépenses mensuels, et une copie conforme de la lettre est envoyée au dirigeant national ou à la dirigeante nationale ou au directeur national ou à la directrice nationale dont il relève.*

- Que les dépenses imputées à un code général sur les relevés soient accompagnées d'une explication.

*Une note de service sera envoyée pour informer les gens de la nécessité de justifier, par écrit, toute dépense à laquelle ils attribuent un code général. Le formulaire de relevé de dépenses mensuel sera modifié pour l'exercice 2021-2022 afin d'y aménager un espace à cette fin.*

### Allocations quotidiennes

Au cours de la période visée par la présente vérification, le coût des allocations quotidiennes a beaucoup diminué en raison de la réduction, attribuable à la pandémie de COVID-19, du nombre d'activités en personne et de déplacements.

Total pour 2018 – 2019 :	464 414,00 \$
Total pour 2019 – 2020 :	233 295,77 \$

Tableau – Allocations quotidiennes

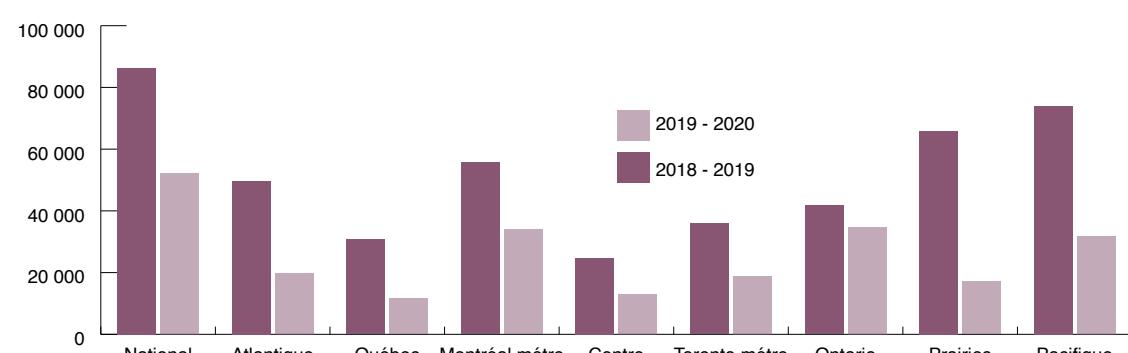


Tableau – Allocations quotidiennes

	National	Atlantique	Québec	Montréal métro	Centre	Toronto métro	Ontario	Prairies	Pacifique
2018 - 2019	88 464,00 \$	48 993,00 \$	23 830,00 \$	218 844,00 \$	26 541,00 \$	35 880,63 \$	41 750,74 \$	39 886,00 \$	94 282,00 \$
2019 - 2020	20 900,00 \$	68 165,00 \$	5 082,00 \$	136 128,00 \$	8 317,00 \$	18 923,27 \$	34 740,79 \$	27 325,00 \$	140 357,00 \$

## Déplacements

Le Conseil national des syndics constate une amélioration par rapport aux vérifications précédentes en ce qui concerne le recours aux autorisations de déplacement pour tous les déplacements, mais il arrive encore que des dépenses soient effectuées sans qu'une autorisation de déplacement ait été versée aux dossiers. Lorsque le relevé de dépenses n'est pas accompagné d'une autorisation de déplacement, le Conseil national des syndics peut difficilement déterminer si le déplacement a été autorisé ou non, surtout si l'approbation pour le déplacement en question a été donnée par le biais d'une résolution ou verbalement.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- Qu'un formulaire d'autorisation soit versé par écrit au dossier de dépenses approprié lorsqu'un déplacement est approuvé verbalement ou par le biais d'une résolution pour aider le Conseil national des syndics à vérifier que le déplacement a bien été autorisé.

*L'intention sous-jacente à la recommandation du Conseil national des syndics est comprise. Il faut toutefois se rappeler que les gens n'ont pas tous accès à leur dossier de dépenses. Par conséquent, le Conseil national des syndics devra revoir la présente recommandation,*

*car sa mise en œuvre entraînerait une augmentation de la charge de travail du service des finances. De plus, elle ne permettrait pas d'avoir une démarche cohérente et supprimerait la nécessité, pour les dirigeantes et dirigeants, d'approuver, par voie de signature, les formulaires d'autorisation de déplacement, et ce, en dépit du fait que cette obligation n'est pas une exigence des statuts nationaux.*

Total pour 2018 – 2019 :	382 910,52 \$
Total pour 2019 – 2020 :	211 265,15 \$

Tableau – Déplacements

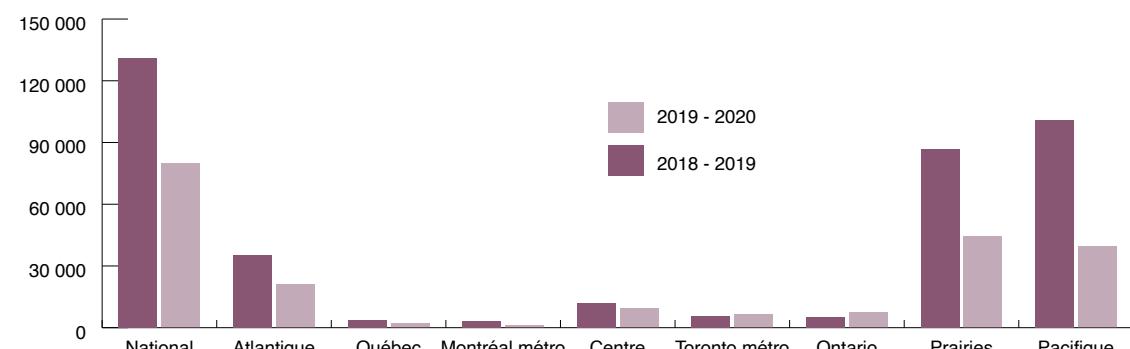


Tableau – Déplacements

	National	Atlantique	Québec	Montréal métro	Centre	Toronto métro	Ontario	Prairies	Pacifique
2018 - 2019	131 000,03 \$	35 060,72 \$	3 729,40 \$	3 363,25 \$	11 914,09 \$	5 448,65 \$	4 988,97 \$	86 761,97 \$	100 643,44 \$
2019 - 2020	80 007,82 \$	20 936,39 \$	2 142,77 \$	1 266,63 \$	9 274,92 \$	6 444,27 \$	7 390,88 \$	44 370,61 \$	39 430,86 \$

## Kilométrage

Les coûts de kilométrage sont indiqués sur les relevés de dépenses des personnes qui utilisent leur propre véhicule pour effectuer des déplacements dans le cadre d'activités syndicales. Le taux d'indemnité en vigueur à l'heure actuelle est de 37¢/km. Il est normal que ces coûts varient d'une région à l'autre en raison de nombreux facteurs, notamment la superficie du territoire couvert par la région et sa densité.

Total pour 2018 – 2019 :	42 874,80 \$
Total pour 2019 – 2020 :	33 395,01 \$

Tableau – Kilométrage

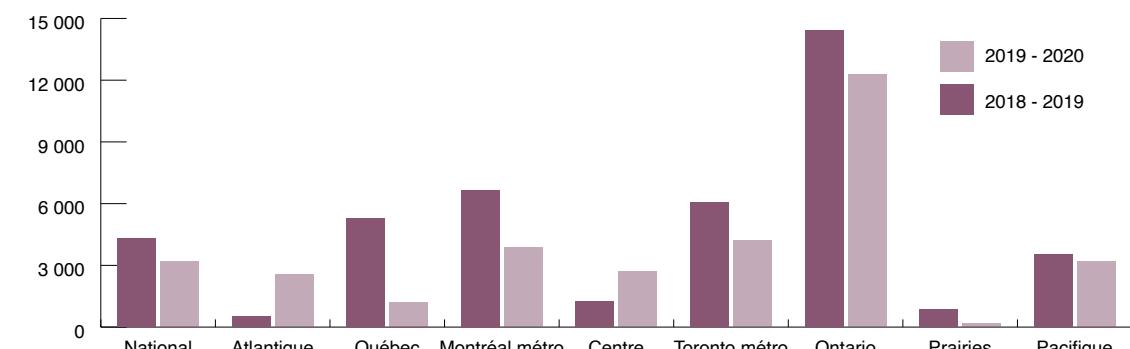


Tableau – Kilométrage

	National	Atlantique	Québec	Montréal métro	Centre	Toronto métro	Ontario	Prairies	Pacifique
2018 - 2019	4 288,28 \$	508,32 \$	5 282,65 \$	6 666,89 \$	1 245,67 \$	6 059,16 \$	14 412,88 \$	868,45 \$	3 542,50 \$
2019 - 2020	3 215,50 \$	2 545,23 \$	1 216,19 \$	3 856,63 \$	2 704,67 \$	4 209,02 \$	12 282,44 \$	155,74 \$	3 209,59 \$

## Location de véhicules

Comme c'est le cas pour les coûts de kilométrage, les coûts de location de véhicules sont en partie déterminés par les caractéristiques géographiques de chaque région. Bien que la région de l'Ontario soit parvenue à réduire ses coûts de location de véhicules en faisant l'acquisition de véhicules, certaines régions comptent des sections locales dispersées sur un grand territoire et doivent recourir plus souvent aux déplacements en avion. Dans un tel cas, la location de véhicules coûte moins cher et est plus pratique que l'achat de véhicules.

Total pour 2018 – 2019 :	50 766,00 \$
Total pour 2019 – 2020 :	25 377,30 \$

Tableau – Location de véhicules

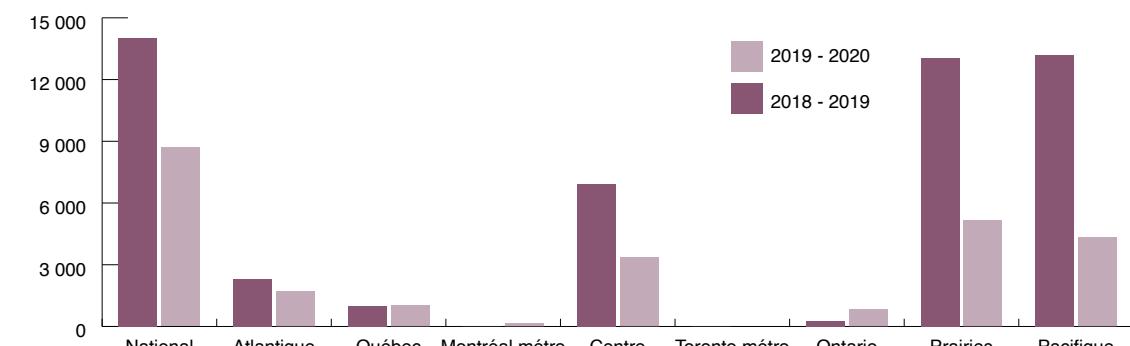


Tableau – Location de véhicules

	National	Atlantique	Québec	Montréal métro	Centre	Toronto métro	Ontario	Prairies	Pacifique
2018 - 2019	14 032,00 \$	2 308,00 \$	983,00 \$	0,00 \$	6 944,00 \$	0,00 \$	254,00 \$	13 066,00 \$	13 179,00 \$
2019 - 2020	8 698,29 \$	1 734,95 \$	1 053,88 \$	173,12 \$	3 394,67 \$	0,00 \$	839,53 \$	5 153,83 \$	4 329,03 \$

## 14. PRÉSENCE

Le Conseil national des syndics a examiné les jours de congé annuel, de congé de préretraite et de congé pour raisons personnelles pris par les dirigeantes, dirigeants, permanentes et permanents nationaux et régionaux.

Il a constaté une hausse substantielle du montant payé en congé annuel au cours de l'année financière 2019-2020. Il est possible que cette hausse soit attribuable au paiement des congés annuels des dirigeantes et dirigeants ayant quitté leur poste après le congrès national de 2019. Le Conseil national des syndics espère toutefois que les congés utilisés correspondent à la prise de congés annuels des dirigeantes et dirigeants.

Pour la première fois, le Conseil national des syndics a reçu la liste de congés des dirigeantes, dirigeants, permanentes et permanents syndicaux nationaux et régionaux. Ces renseignements lui permettent d'effectuer une vérification plus méticuleuse des crédits de congés utilisés ou payés.

**Tableau – Jours de congé annuel et de congé pour raisons personnelles**

	Congé annuel - Jours utilisés ou payés	Congé annuel - Jours non utilisés	Congé pour raisons personnelles - Jours utilisés ou payés	Congé pour raisons personnelles - Jours non utilisés
National	865,09	695,88	132,83	96,72
Atlantique	115,5	246,7	20,25	24,5
Québec	151	12,32	44,25	4,84
Montréal métro	269	51,73	36	19,83
Centre	185,33	108,43	31	31,33
Toronto métro	128,66	190,59	23,16	41,16
Ontario	281,32	193,39	52,66	27,91
Prairies	191,8	133,52	41,98	25,59
Pacifique	79,5	65,22	32,5	9,92

**Tableau – Congé annuel**

	2018	2019	2019	2020
Congé annuel – Jours utilisés ou payés		241,52	2 267,20	
Congé annuel – Jours non utilisés		2 378,24	1 697,78	
Congé pour raisons personnelles – Jours utilisés ou payés		97,67	414,63	
Congé pour raisons personnelles – Jours non utilisés		229,08	281,80	

Remarque : Le Conseil national des syndics n'a pas été en mesure de fournir le nombre de jours de congé annuel accumulés avant 2014, ces crédits de congé annuel représentant un passif.

Les crédits inutilisés de congé annuel et de congé pour raisons personnelles demeurent un passif dont le montant s'élève à environ 586 000 \$ (5,4 ans).

Le Conseil national des syndics constate un écart entre les congés inscrits sur les relevés de dépenses et les listes de congés qu'il a reçues pour effectuer la présente vérification. Étant donné que le suivi des présences est fondé sur un système de confiance, où chaque dirigeante, dirigeant, permanente et permanent syndical a la responsabilité de rendre compte de son assiduité sur son relevé de dépenses mensuel, il est par conséquent essentiel que les congés y soient inscrits correctement.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

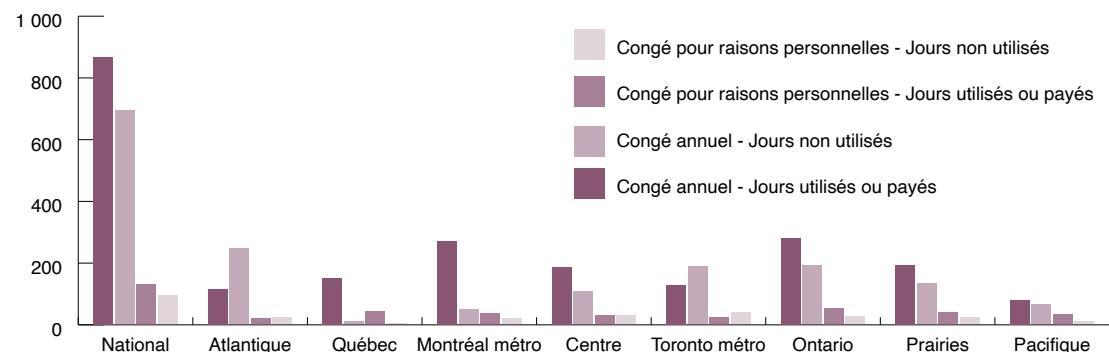
- Que tout congé indiqué sur un formulaire de dépenses soit transféré sur les listes de congés qui nous sont remises aux fins des vérifications. Cette mesure nous permettra de savoir si le congé a bel et bien été pris et qu'il est inscrit correctement;

Un processus administratif est en place, et il vise les représentantes et représentants syndicaux ainsi que le personnel de l'unité 225 du SEPB et celui de l'unité 1979 du SCFP. Le processus permet de vérifier que tout congé inscrit sur le relevé de dépenses mensuel de chacune de ces personnes l'est aussi sur son relevé de congés officiel.

- Que le Conseil exécutif national suive les dispositions des paragraphes 7.37 et 7.38 des statuts nationaux.

À la fin de chaque exercice financier, il y a eu application du processus adopté par le Conseil exécutif national en 2014, lequel répond aux exigences du paragraphe 7.38 des statuts nationaux. En 2017, un processus semblable a été négocié dans la convention collective de l'unité 1979 du SCFP. Aux termes de la convention collective de l'unité 225 du SEPB, les congés annuels non utilisés ne sont pas reportés d'une année à l'autre, mais plutôt payés à la fin de l'année, sauf si leur report est approuvé par le Comité des ressources humaines du STTP.

**Tableau – Jours de congé annuel et de congé pour raisons personnelles**



Le Conseil national des syndics a examiné les dépenses des bureaux régionaux pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.

La majorité des dépenses visant les bureaux régionaux sont payées par le bureau national.

## 16. INVENTAIRE DU BUREAU NATIONAL ET DES BUREAUX RÉGIONAUX

Pour que la secrétaire-trésorière nationale puisse tenir une comptabilité en bonne et due forme des avoirs du Syndicat, le paragraphe 4.56 des statuts nationaux exige une prise d'inventaire du bureau national, des huit bureaux régionaux et des unités de condominium. Chaque liste d'inventaire doit comprendre tous les biens achetés à l'aide de fonds du Syndicat, comme des classeurs, des ordinateurs, des meubles de bureau, des appareils ménagers, etc. Bref, tous les biens sauf les fournitures de bureau. Ces listes d'inventaire sont dressées aux fins d'assurance en cas de perte.

Le Conseil national des syndics est reconnaissant envers la secrétaire-trésorière nationale d'avoir suivi sa recommandation visant à rappeler aux dirigeantes, dirigeants, permanentes et permanents syndicaux nationaux et régionaux l'importance de maintenir à jour les listes d'inventaire et de les mettre à notre disposition dans le cadre de la deuxième vérification.

Les bureaux régionaux, de même que les dirigeantes, dirigeants, permanentes et permanents syndicaux nationaux et régionaux ont été sollicités, par écrit, de fournir leur liste d'inventaire avant la tenue de la deuxième vérification du Conseil national des syndics.

Le Conseil national des syndics a reçu la liste d'inventaire de six des huit bureaux régionaux, les régions du Québec et du Toronto métropolitain n'ayant pas remis leur liste, et de 41 personnes du bureau national. Trois régions ont fait parvenir une liste d'inventaire sans date, ce qui a empêché le Conseil national des syndics de savoir si elles étaient ou non à jour.

**Tableau – Dépenses du bureau national et des bureaux régionaux**

	2018	2019	2019	2020
Dépenses		16 000 \$	27 249 \$	

Remarque : Les montants ont tous été arrondis au dollar près.

L'absence d'activités et de séminaires d'éducation durant la pandémie de COVID-19 a permis aux bureaux régionaux et au bureau national de dégager le budget nécessaire pour procéder à la mise à niveau de leur inventaire.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- Que la secrétaire-trésorière nationale continue d'écrire aux bureaux régionaux ainsi qu'aux dirigeantes, dirigeants, permanentes et permanents nationaux et régionaux pour leur rappeler de remettre chaque année une liste d'inventaire à jour avant la tenue de la vérification annuelle du Conseil national des syndics;

Une demande écrite de fournir une liste d'inventaire (personnel et régional) a été envoyée le 31 janvier 2020. Un rappel a été envoyé le 30 juin 2020, puis un autre rappel a été envoyé le 4 septembre 2020. Une liste d'inventaire à jour de tous les biens contenus dans les unités de condominium inoccupées du STTP a été produite en février 2021.

- Que les listes d'inventaire soient datées.

Le formulaire permettant de dresser les listes d'inventaire a été modifié pour y indiquer la date de la prise d'inventaire.

## 17. MATÉRIEL ET LOGICIELS INFORMATIQUES

Au cours de sa première vérification, le Conseil national des syndics a examiné les dépenses liées au système informatique du Syndicat. Dans le cadre de sa vérification de 2018-2019, il a appris que les systèmes IMIS et SAGE remplaceraient le système Oracle, ce qui éviterait d'autres coûts associés à Oracle. Le système iMIS devait être mis en œuvre en juin 2020 pour les modules des griefs, des services aux membres et des ristournes.

	2018 – 2019	2019 2020
Oracle	79 012,12 \$	0,00 \$
iMIS	380 346,36 \$	437 089,86 \$
SAGE	26 145,30 \$	3 983,64 \$
<b>Total</b>	<b>485 503,78 \$</b>	<b>441 073,50 \$</b>

Au cours de la présente vérification, le Conseil national des syndics a appris que, en raison de la mise au point de nouvelles technologies, le Syndicat a décidé d'effectuer un réalignement stratégique sur le plan de la conception de logiciels. Afin d'assurer un meilleur contrôle du résultat, il souhaite faire appel à ses ressources pour produire un logiciel. Par conséquent, une perte de valeur sur un actif incorporel de 437 090 \$ a été constatée dans les dépenses du fonds général.

**Tableau – Coûts de l'informatisation**

	2018 - 2019	2019 2020
Logiciel	383 282 \$	700 351 \$
Réparation et entretien	19 274 \$	69 337 \$
Fournitures	26 695 \$	59 023 \$
Honoraires professionnels	7 389 \$	32 820 \$
Formation - TI	0 \$	3 280 \$
<b>Totaux</b>	<b>436 639 \$</b>	<b>864 811 \$</b>

## 18. CESSION D'EMPLOI ET DÉMÉNAGEMENT

Le Conseil national des syndics a examiné les sommes versées aux dirigeantes et dirigeants, permanentes et permanents syndicaux nationaux et régionaux qui sont entrés en fonction ou qui ont cessé d'occuper leurs fonctions entre le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et le 30 juin 2020.

Selon les informations mises à notre disposition, les sommes suivantes ont été versées à 12 membres pour des frais de relocalisation ou de cessation d'emploi :

Frais de déménagement et de relocalisation payés à 8 membres	73 289,49 \$
Congés annuels inutilisés	(4 377,55 \$)
Paragraphe 7.41	24 947,41 \$
Congés pour raisons personnelles inutilisés	(2 006,16 \$)
<b>Total</b>	<b>91 853,19 \$</b>

Les montants négatifs découlent des congés annuels inutilisés et des congés pour raisons personnelles inutilisés des membres ayant quitté leur poste. Ces montants ont été soustraits des sommes dues par le Syndicat, conformément au paragraphe 7.41 des statuts nationaux.

Les frais de cette année sont inférieurs à ceux de l'an dernier, qui était une année de congrès avec des changements de dirigeantes et dirigeants dont les frais totalisaient 128 746,55 \$. De ce montant, 54 972,09 \$ étaient attribuables à des congés annuels et des congés pour raisons personnelles inutilisés.

## 19. CAMPAGNES

Le Conseil national des syndics a examiné les dépenses liées à la campagne « Sauvons Postes Canada » pour l'année financière 2019-2020. Les montants indiqués plus loin comprennent les dépenses en salaires perdus, publicité, location de salles de réunion, hébergement du site Web et allocations quotidiennes, entre autres.

**Tableau – Campagne « Sauvons Postes Canada »**

	Montant dépensé	Provenance : fonds général	Provenance : fonds de réserve
2017 – 2018	697 261,01 \$	0 \$	697 261,01 \$
2018 – 2019	681 957,95 \$	681 957,95 \$	0 \$
2019 – 2020	34 984,40 \$	34 984,40 \$	0 \$

Depuis son lancement, en 2013, la campagne « Sauvons Postes Canada » a coûté 6 389 405,18 \$.

Le Conseil national des syndics a examiné les dépenses de la campagne « Vers des collectivités durables » pour l'année financière 2019-2020. Aucune dépense n'a été engagée pour cette campagne durant la période visée par la présente vérification. La campagne a été mise en veilleuse jusqu'en janvier 2021. Depuis son lancement, en 2017, elle a coûté 110 424,02 \$.

## 20. FRAIS D'ARBITRAGE

Le Conseil national des syndics constate une baisse de l'ensemble des frais d'arbitrage au cours de la période de vérification 2019-2020.

Veuillez noter que, durant la période de la première vérification, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, les honoraires des arbitres et les frais d'annulation étaient regroupés. Pour la présente vérification, ces montants nous ont été communiqués séparément. Pour comparer correctement les honoraires des arbitres et les frais d'annulation des deux périodes de vérification, il faut additionner le total des honoraires des arbitres et celui des frais d'annulation pour l'année financière 2019-2020.

**Total des frais d'arbitrage par région**

	2018 2019	2019 2020
National	169 083,72 \$	83 302,79 \$
Atlantique	465 287,22 \$	335 949,86 \$
Québec	175 401,68 \$	126 122,90 \$
Montréal métro	172 318,49 \$	255 677,52 \$
Centre	148 265,11 \$	93 302,20 \$
Toronto métro	269 885,49 \$	283 774,54 \$
Ontario	445 859,32 \$	248 233,64 \$
Prairies	268 864,84 \$	258 738,70 \$
Pacifique	347 561,37 \$	289 527,35 \$
<b>Total</b>	<b>2 462 527,24 \$</b>	<b>1 974 629,50 \$</b>

Tel que les vérifications précédentes l'indiquent au Conseil exécutif national, le bureau national et les bureaux régionaux devraient avoir recours aux services des dirigeantes, dirigeants, des permanentes et permanents syndicaux et des plaideuses et plaideurs pour alléger le fardeau des frais juridiques, comme le prévoit l'alinéa 10.08 i) des statuts nationaux.

Le Conseil national des syndics espère que, à sa prochaine vérification, il sera en mesure de faire rapport sur le nombre de dossiers d'arbitrage déposés et le nombre de ces dossiers ayant fait l'objet d'une audition.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- Que des plaideuses et plaideurs soient formés pour participer au processus d'arbitrage;

*La formation de plaideuses et plaideurs n'a pas été possible en raison des restrictions sanitaires visant les déplacements et la taille des réunions.*

**Tableau – Sommaire des coûts**

	Frais d'annulation et honoraires des arbitres	Honoraires des arbitres	Frais d'annulation	Frais juridiques		Plaideurs, plaideuses	
	2018 2019	2019 2020	2019 2020	2018 2019	2019 2020	2018 2019	2019 2020
National	49 187,88 \$	39 068,50 \$	2 273,00 \$	87 100,70 \$	24 413,76 \$	0,00 \$	0,00 \$
Atlantique	319 887,05 \$	277 276,43 \$	13 937,99 \$	121 014,22 \$	26 553,53 \$	2 338,24 \$	2 172,67 \$
Québec	96 904,22 \$	4 001,14 \$	58 354,99 \$	74 381,00 \$	63 198,44 \$	0,00 \$	0,00 \$
Montréal métro	109 677,99 \$	43 479,47 \$	81 928,37 \$	59 065,68 \$	128 555,99 \$	0,00 \$	0,00 \$
Centre	74 807,21 \$	50 149,34 \$	15 882,94 \$	69 951,87 \$	23 583,95 \$	2 707,56 \$	0,00 \$
Toronto métro	110 963,47 \$	102 272,12 \$	48 561,75 \$	152 907,90 \$	122 432,61 \$	0,00 \$	499,20 \$
Ontario	246 604,58 \$	99 663,32 \$	53 279,50 \$	186 302,00 \$	84 760,81 \$	0,00 \$	0,00 \$
Prairies	213 405,97 \$	163 986,83 \$	54 216,43 \$	971,25 \$	0,00 \$	8 875,01 \$	5 231,29 \$
Pacifique	189 031,08 \$	131 914,49 \$	65 812,72 \$	128 188,24 \$	55 087,39 \$	7 327,05 \$	16 771,56 \$
<b>Total</b>	<b>1 410 469,45 \$</b>	<b>911 811,64 \$</b>	<b>394 247,69 \$</b>	<b>879 882,86 \$</b>	<b>528 586,48 \$</b>	<b>21 247,86 \$</b>	<b>24 674,72 \$</b>

	Honoraires professionnels		Témoins		Examens médicaux – FFRS		Autres	
	2018 2019	2019 2020	2018 2019	2019 2020	2018 2019	2019 2020	2018 2019	2019 2020
National	0,00 \$	0,00 \$	8 260,18 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	24 534,96 \$	17 547,53 \$
Atlantique	0,00 \$	0,00 \$	2 432,68 \$	2 739,37 \$	0,00 \$	0,00 \$	19 615,03 \$	13 269,87 \$
Québec	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	4 116,46 \$	568,33 \$
Montréal métro	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	3 574,82 \$	1 713,69 \$
Centre	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	798,47 \$	3 685,97 \$
Toronto métro	85,00 \$	0,00 \$	0,0					

- Que le service des griefs et de l'arbitrage communique au Conseil national des syndics, pour chaque année financière, le nombre de dossiers d'arbitrage déposés et le nombre de ces dossiers ayant fait l'objet d'une audition.

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021, le service des griefs du bureau national a indiqué avoir inscrit 644 dates d'arbitrage. De ce nombre, 136 ont été annulées, et 166 étaient des dates non disponibles ou des journées consacrées à la poursuite d'audiences entreprises antérieurement. Le dirigeant national des griefs a déclaré être prêt à s'entretenir avec le Conseil national des syndics au sujet de l'arbitrage et des frais qui en résultent.

## 21. FRAIS JURIDIQUES

Le Conseil national des syndics a tenu compte des frais juridiques pour la première fois lors de la première vérification du mandat 2019-2023 en raison de leur montant élevé. Il estime important de tenir compte de ces dépenses.

Le Conseil national des syndics a examiné les frais juridiques de l'année financière 2019-2020. Il a constaté que, malgré une diminution, leur montant annuel demeure encore élevé.

La hausse du montant des avis juridiques est en partie attribuable à la loi de retour au travail.

Total pour 2018 – 2019 : 713 698 \$

Total pour 2019 – 2020 : 690 444 \$

## 22. ANNEXE « AA »

Le Conseil national des syndics a vérifié les coûts du Comité de l'annexe « AA » pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.

Le Comité est composé de deux membres du STTP qui travaillent avec la Société à cerner, à mener et à évaluer des projets liés à la levée et à la livraison du courrier. Ces membres répartissent au prorata le temps qu'ils consacrent au Comité de l'annexe « AA », dont une partie est payée par Postes Canada et l'autre par le STTP.

Pour la période visée par la présente vérification, le STTP a payé un montant de 51 242,18 \$, qui correspond à sa portion des coûts du Comité, soit environ 33 % du coût total. Il s'agit d'une diminution importante par rapport à la vérification précédente. En effet, le Conseil national des syndics avait alors constaté que la proportion des coûts payés par le STTP s'élevait à 66 %.

Les efforts visant à élaborer et à signer un protocole d'entente sont toujours en cours afin de définir clairement le pourcentage précis des dépenses que le STTP et Postes Canada paieront respectivement à l'avenir.

## 23. ARTICLE 8

Pour l'année financière qui fait l'objet de la présente vérification, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, nous n'avons pas été en mesure d'établir le nombre de plaintes déposées aux termes de l'article 8.

Les dépenses engagées par les comités national et régionaux de discipline pour la période visée se sont élevées à 140 357 \$. Ce montant représente une augmentation de 46 075 \$ par rapport à l'année précédente.

Tableau – Coût des comités de discipline

	2018	2019	2019	2020
Bureau national		14 324 \$		6 990 \$
Atlantique		0 \$		3 817 \$
Québec		3 144 \$		6 \$
Montréal métro		0 \$		0 \$
Centre		8 884 \$		4 192 \$
Toronto métro		5 202 \$		1 926 \$
Ontario		23 825 \$		42 211 \$
Prairies		21 103 \$		72 646 \$
Pacifique		17 800 \$		8 569 \$
<b>TOTAL</b>		<b>94 282 \$</b>		<b>140 357 \$</b>

Remarque : Les montants ont tous été arrondis au dollar près.

Grâce à une communication fournie par la nouvelle adjointe administrative responsable des dossiers de l'article 8, nous avons su que du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020, 10 dossiers ont été ouverts et 28 ont été fermés.

Au 30 juin 2020, 69 dossiers étaient actifs.

Le Conseil national des syndics aimerait faire rapport sur le nombre de dossiers ouverts et fermés durant la période vérifiée, ainsi que le nombre de dossiers toujours actifs à la fin de l'année.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- Que les membres soient sensibilisés à l'utilisation du processus de résolution de conflits;

Quand des accusations aux termes de l'article 8 sont déposées, les parties peuvent opter pour la médiation pour régler leur différend avant d'entreprendre le processus formel prévu à l'article 8. Au début de l'année 2021, dans l'espoir de régler les conflits entre membres, le service de l'éducation a formé des membres, qui sont devenus formatrices et formateurs régionaux en médiation. Et à leur tour, ces membres ont formé d'autres membres de leur région aux principes de la médiation. Le 5 février 2021, une lettre a été envoyée aux sections locales pour leur expliquer la marche à suivre en vue d'accéder aux services de médiation et la responsabilité financière qui leur incombe lorsque des membres leur présentent une demande de médiation.

- Que le nombre de dossiers traités soit mis à notre disposition lors de notre prochaine vérification.

Au cours de l'exercice 2020-2021, 21 accusations ont été portées aux termes de l'article 8. Au 31 octobre 2020, 69 dossiers de plainte aux termes de l'article 8 n'avaient pas encore été réglés.

## 24. FRAIS DE GARDE D'ENFANTS OU DE SOINS À UNE PERSONNE ÂGÉE

Le Conseil national des syndics a examiné les frais de garde d'enfants ou de soins à une personne âgée pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020. Le Conseil national des syndics constate que le formulaire de demande de remboursement des frais de garde d'enfants ou de soins à une personne âgée a été amélioré, et les améliorations apportées devraient régler le problème des demandes de remboursement discutables relevé lors des vérifications précédentes.

Le total des coûts associés aux frais de garde d'enfants ou de soins à une personne âgée pour la période visée par la présente vérification est de 6 375 \$, comparativement à 58 494 \$ pour l'exercice 2018-2019. Cette importante diminution est attribuable, en partie, à l'annulation de nombreuses activités en raison de la pandémie de COVID-19.

Tableau – Garde d'enfants ou soins à une personne âgée – coûts par région

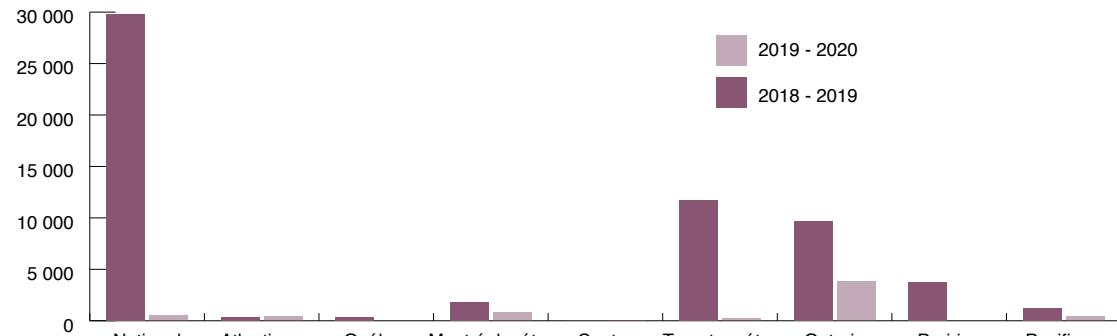


Tableau – Garde d'enfants ou soins à une personne âgée – coûts par région

	National	Atlantique	Québec	Montréal métro	Centre	Toronto métro	Ontario	Prairies	Pacifique
2018 - 2019	29 819 \$	300 \$	300 \$	1 790 \$	0 \$	11 680 \$	9 695 \$	3 720 \$	1 190 \$
2019 - 2020	500 \$	400 \$	0 \$	825 \$	80 \$	275 \$	3 845 \$	0 \$	450 \$

Remarque : 1 650 \$ provient du fonds général et 4 725 \$ provient du fonds d'éducation.

Tableau – Sommaire des coûts des frais juridiques

	Frais juridiques généraux		Frais juridiques Cour civile		Poursuites judiciaires		Conseil canadien des relations industrielles		Conseils juridiques		Examen judiciaire		Commission d'indemnisation des accidents du travail	
	2018/19	2019/20	2018/19	2019/20	2018/19	2019/20	2018/19	2019/20	2018/19	2019/20	2018/19	2019/20	2018/19	2019/20
National	265 216 \$	271 132 \$	135 154 \$	8 285 \$	9 285 \$	0 \$	0 \$	2 615 \$	25 755 \$	104 930 \$	82 802 \$	96 128 \$	0 \$	0 \$
Atlantique	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	722 \$	0 \$	0 \$
Québec	9 162 \$	5 208 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 916 \$	13 470 \$	0 \$	8 128 \$	0 \$	0 \$	52 288 \$	10 780 \$
Montréal métro	312 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 734 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7 054 \$	16 927 \$
Centre	0 \$	912 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 933 \$	0 \$	0 \$	5 712 \$	6 475 \$
Toronto métro	3 924 \$	8 099 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 944 \$	6 074 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Ontario	0 \$	0 \$	13 208 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 472 \$	0 \$	0 \$	845 \$	0 \$	11 725 \$	21 574 \$
Prairies	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Pacifique	51 513 \$	3 658 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	(1 866 \$)	(300 \$)	0 \$	88 245 \$	30 015 \$	8 977 \$
Total	330 127 \$	289 009 \$	148 362 \$	8 285 \$	9 285 \$	0 \$	6 860 \$	25 631 \$	28 623 \$	117 691 \$	83 647 \$	185 095 \$	106 794 \$	64 733 \$

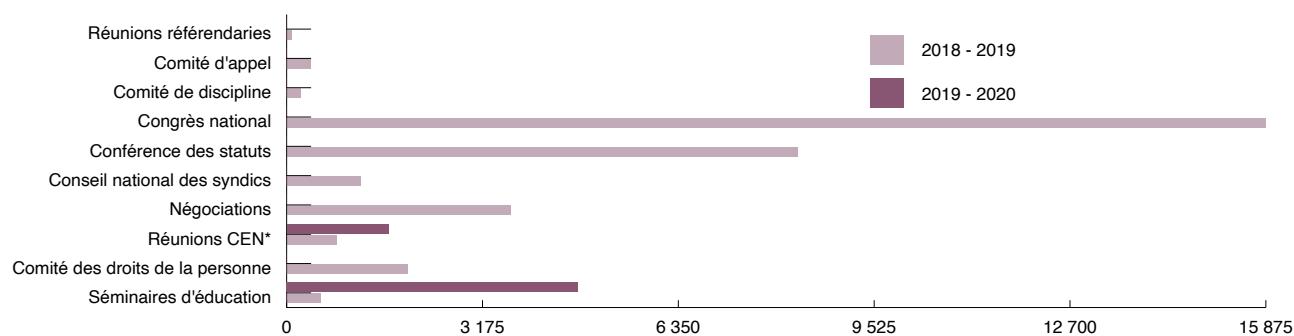
Remarque : Les montants ont tous été arrondis au dollar près.

Tableau – Garde d'enfants ou soins à une personne âgée – coûts par activité nationale

	Réunions référendaires	Comité d'appel	Comité de discipline	Congrès national	Conférence des statuts	Conseil national des syndics	Négociations	Réunions CEN*	Comité des droits de la personne	Séminaires d'éducation
2019 - 2020	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 650 \$	0 \$	4 725 \$
2018 - 2019	90 \$	400 \$	230 \$	15 875 \$	8 280 \$	1 200 \$	3 630 \$	810 \$	1 965 \$	560 \$

\*Ce montant comprend les frais de garde d'enfants pour les réunions du Conseil exécutif national, du Comité exécutif national et des comités exécutifs régionaux, ainsi que pour les activités du mouvement syndical.

Tableau – Garde d'enfants ou soins à une personne âgée – coûts par activité nationale



Au 30 juin 2020, trois membres du personnel administratif étaient visés par un contrat avec le STTP. Les postes de ces trois personnes et la date d'échéance de leur contrat sont les suivants :

		Échéance du contrat
1.	Directeur des finances et de l'administration	6 septembre 2025
2.	Directeur de la technologie de l'information	11 février 2022
3.	Directrice des applications électroniques	7 avril 2022

## 27. HONORAIRES DES MÉDECINS INDÉPENDANTS

Le Conseil national des syndics a procédé à l'examen des honoraires de médecins indépendants payés pour l'exercice 2019-2020. Les dépenses d'honoraires ont augmenté de 76 656,18 \$ par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable au processus d'appel final du programme d'assurance-invalidité de courte durée (PAICD). Le tableau suivant ventile les coûts par rapport au nombre de membres par région.

Le PAICD vise les membres de l'unité urbaine et de l'unité des FFRS. Il arrive souvent que les travailleuses et travailleurs et leur médecin ne remplissent pas les formulaires du PAICD d'une manière qui oblige la compagnie d'assurance à approuver la demande initiale, ce qui peut ensuite mener la compagnie d'assurance à exiger des renseignements additionnels pour appuyer la demande. Une telle situation peut en retour occasionner des coûts accrus en ce qui concerne les honoraires de médecins indépendants.

Le PAICD vise les membres de l'unité urbaine et ceux de l'unité des FFRS. Souvent les membres et leurs médecins ne remplissent pas les formulaires du PAICD d'une manière qui permette à l'assureur d'approuver la demande dès la première fois. Il s'ensuit alors des demandes pour obtenir d'autres renseignements, ce qui peut faire augmenter les coûts liés aux honoraires des médecins indépendants.

## 28. PAICD POUR LES DIRIGEANTES ET DIRIGEANTS ÉLUS ET LE PERSONNEL PRÉSENTÉ PAR LE SEPB ET LE SCFP

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, les dirigeantes et dirigeants et le personnel du bureau national et des bureaux régionaux, de même que les dirigeantes et dirigeants à plein temps de section locale, sont visés par un régime d'assurance-invalidité de courte durée (PAICD) autofinancé, car leurs fonctions les empêchent de participer au PAICD de Postes Canada.

Ce régime est uniquement financé par le STTP, à partir du fonds général. Coughlin Insurance est le gestionnaire indépendant du régime. Le Syndicat assume des frais de gestion qui varient selon le nombre de demandes traitées.

Tableau – Sommaire des coûts

	Prestations du PAICD		Frais de gestion		Total des demandes du PAICD et des frais de gestion	
	2018 – 2019	2019 – 2020	2018 – 2019	2019 – 2020	2018 – 2019	2019 – 2020
STTP	19 588,00 \$	50 589,40 \$	3 320,15 \$	8 574,90 \$	22 908,15 \$	59 164,30 \$
SEPB	6 002,30 \$	39 164,40 \$	1 017,39 \$	6 638,37 \$	7 019,69 \$	45 802,77 \$
SCFP	0 \$	45 401,05 \$	0 \$	7 695,48 \$	0 \$	53 096,53 \$
Total	25 590,30 \$	135 154,85 \$	4 337,54 \$	22 908,75 \$	29 927,84 \$	158 063,60 \$

Tableau – Honoraires de médecins indépendants

	Atlantique	Québec	Montréal métro	Centre	Toronto métro	Ontario	Prairies	Pacifique	Total
2018 - 2019	42 197,94 \$	73 335,73 \$	100 285,82 \$	90 558,27 \$	115 148,41 \$	178 716,09 \$	95 018,58 \$	48 749,44 \$	744 010,28 \$
2019 - 2020	39 120,89 \$	89 409,63 \$	151 200,38 \$	93 719,35 \$	158 881,32 \$	170 194,51 \$	63 013,04 \$	55 127,34 \$	820 666,46 \$

**Tableau – Demandes en cours au 30 juin 2020**

STTP	SEPB	SCFP	TOTAL
2	1	1	4

## 29. FONDS JOE DAVIDSON

Le Conseil national des syndics a examiné les bourses d'études qui ont été octroyées au moyen du Fonds d'études Joe Davidson.

Neuf membres se sont inscrits au Collège canadien des travailleurs et travailleuses, au coût de 37 597,36 \$, dont 7 000 \$ ont été consacrés au paiement de leurs frais de scolarité.

Le paragraphe 11.04 des statuts nationaux stipule qu'une « bourse d'études d'un montant égal à celui versé au Collège canadien des travailleurs est remise annuellement au Service d'éducation syndicale de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec ».

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- Qu'un montant de 7 000 \$, égal au montant versé au Collège canadien des travailleurs et travailleuses, soit remis au Service d'éducation syndicale de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.

*Si le service de l'éducation de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec met sur pied un programme de formation syndicale, la totalité des frais d'inscription seront remboursés par le Syndicat.*

## 30. RAPPORTS FINANCIERS DES SECTIONS LOCALES

Le Conseil national des syndics a examiné les états financiers des sections locales pour l'exercice 2019-2020 et il a constaté ce qui suit :

Le STTP compte 203 sections locales, dont 32 n'ont pas soumis d'états financiers annuels, soit sept sections locales de plus que durant l'exercice 2018-2019. Il est préoccupant que les recommandations répétées du Conseil national des syndics à ce sujet et les rappels annuels de la part de la secrétaire-trésorière nationale n'aient pas encouragé ces sections locales à soumettre leurs états financiers comme elles sont tenues de le faire aux termes du paragraphe 9.29 des statuts nationaux. Dix-neuf sections locales n'ont pas soumis de relevé bancaire daté de juin 2020 avec leurs états financiers, comme l'avait pourtant demandé la secrétaire-trésorière nationale.

Il y a 5 sections locales qui ont produit des états financiers vérifiés, conformément au paragraphe 9.29 des statuts nationaux.

Il y a 11 sections locales en tutelle.

Le Conseil national des syndics a constaté que 76 sections locales ont présenté des états financiers non équilibrés, une hausse par rapport aux 68 sections locales qui ne l'avaient pas fait au cours de l'exercice précédent. Cette situation est peut-être attribuable en partie au fait que 49 sections locales ont utilisé des formulaires désuets. Lors des deux dernières vérifications, le service des finances du bureau national

avait reçu l'instruction d'apporter des ajustements aux états financiers qui n'étaient pas équilibrés et de communiquer le solde de fin d'exercice aux sections locales pour qu'il soit reporté à l'exercice suivant, mais la hausse par rapport à l'exercice précédent semble indiquer que cela n'a pas été fait.

Bien que 91 sections locales n'aient pas versé de capitation à leur conseil du travail respectif, il faut noter que certaines sections locales n'ont pas de conseil du travail dans leur région auquel elles pourraient verser une capitation. Le Conseil national des syndics est reconnaissant envers la secrétaire-trésorière nationale d'avoir suivi sa recommandation de l'année dernière visant à envoyer aux sections locales une liste de tous les conseils du travail situés dans leur province respective.

Dans leurs états financiers annuels, 82 sections locales ont indiqué qu'elles faisaient affaire avec une coopérative financière. Il se peut que des sections locales n'aient pas accès à de telles institutions dans leur région pour effectuer leurs transactions bancaires.

Il y a encore des sections locales qui ne fournissent pas d'explications en ce qui concerne les « autres sommes versées » et les « autres sommes reçues » dans leurs états financiers, et dans certains cas, les explications indiquées ne sont pas conformes aux dispositions du paragraphe 9.37 des statuts nationaux. Des explications conformes à ce paragraphe permettent au Conseil national des syndics de vérifier si les fonds du Syndicat sont utilisés de façon appropriée.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- Que la secrétaire-trésorière nationale envoie aux sections locales, au plus tard un mois avant la fin de l'année financière, le formulaire en vigueur d'état financier annuel des sections locales, qu'elle rappelle à ces dernières leurs obligations aux termes du paragraphe 9.29 des statuts nationaux et les conséquences, aux termes du paragraphe 9.31 des statuts nationaux, de ne pas satisfaire à ces obligations, et qu'elle se conforme au mandat établi au paragraphe 9.31;

*La recommandation ci-dessous se réalise chaque année. Le 23 juin 2020, une lettre a été envoyée aux sections locales pour leur expliquer leurs obligations aux termes des clauses 9.29 et 9.31 des statuts nationaux.*

- Que la secrétaire-trésorière nationale renvoie aux sections locales ayant utilisé un formulaire désuet leurs états financiers annuels, accompagnés du formulaire en vigueur, et qu'elle leur demande de lui remettre leurs états financiers annuels dressés à l'aide de ce formulaire;

*Le 2 septembre 2021, le nouveau formulaire servant à dresser les états financiers a été envoyé à toutes les sections locales. Il leur a été rappelé de mettre de côté l'ancien formulaire et d'utiliser plutôt le nouveau. Les états financiers qui ont été dressés à l'aide de l'ancien formulaire ont été transférés sur le nouveau formulaire, puis ils ont été retournés aux sections locales concernées.*

- Que la secrétaire-trésorière nationale demande aux directrices et directeurs nationaux de communiquer avec les sections locales qui n'ont pas soumis d'états financiers équilibrés à la fin de l'exercice pour effectuer un ajustement ponctuel qui leur permettra d'entreprendre la nouvelle année financière avec des états financiers équilibrés;

*Au palier national, lorsque le service des finances procède à la remise en équilibre des états financiers, et si le temps le lui permet, il apporte les ajustements ponctuels qui sont nécessaires. Ces changements sont ensuite communiqués aux sections locales visées, et celles-ci reçoivent leurs états financiers équilibrés.*

- Que la secrétaire-trésorière nationale rappelle aux sections locales leurs obligations aux termes du paragraphe 9.42 des statuts nationaux de verser une capitation à leur conseil du travail, qu'elle leur rappelle aussi que, si elles négligent de se conformer à ces obligations, le Conseil exécutif national pourrait cesser de leur verser leurs capitations, et qu'elle encourage les sections locales qui n'ont pas de conseil du travail dans leur région de verser une capitation à un conseil du travail de leur province;

*Dans une lettre du 8 octobre 2020 envoyée aux sections locales, le Syndicat leur rappelle leur obligation de verser une capitation au conseil du travail de leur région ou à un conseil du travail de leur province. La liste des conseils du travail par région leur a été envoyée en même temps que le nouveau formulaire servant à dresser les états financiers.*

- Que la secrétaire-trésorière nationale envoie une lettre pour encourager les sections locales et les membres à utiliser, pour effectuer leurs transactions bancaires, les services de coopératives de consommation ou de caisses d'économie, et pour encourager les dirigeantes et dirigeants et permanentes et permanentes syndicaux nationaux et régionaux à participer à la mise sur pied de coopératives de consommation et de caisses d'économie, conformément à l'alinéa 1.02 g) des statuts nationaux, lorsque de telles institutions n'existent pas dans leur région respective;

*Le 10 décembre 2021, une lettre a été envoyée aux sections locales et aux représentantes et représentants syndicaux élus pour leur expliquer les objectifs du Syndicat tels qu'ils sont définis à l'alinéa 1.02 g) des statuts nationaux.*

- Que la secrétaire-trésorière nationale rappelle aux sections locales qu'elles doivent utiliser les fonds du Syndicat conformément au paragraphe 9.37 des statuts nationaux et qu'elles doivent bien documenter les « autres sommes versées » et les « autres sommes reçues » lorsqu'elles préparent leurs états financiers, et que la secrétaire-trésorière nationale mette à la disposition du Conseil national des syndics, lorsqu'il en fait la demande, de l'information indiquant que les sections locales qui n'utilisent pas les fonds du Syndicat conformément au paragraphe 9.37 des statuts nationaux ont été avisées de le faire;

*L'intention de la recommandation du Conseil national des syndics est bien comprise, mais la secrétaire-trésorière nationale n'est pas en mesure de fournir quelque document que ce soit sur les fonds dépensés aux termes du paragraphe 9.37 des statuts nationaux, et ce, parce que le palier national n'a pas accès aux dossiers de toutes les sections locales.*

- De rappeler aux sections locales que les fonds du Syndicat doivent servir à améliorer le sort des membres et de les encourager à utiliser leur excédent cumulatif conformément au paragraphe 9.37 des statuts nationaux.

**Tableau – États financiers des sections locales**

Région	Sections locales dans la région	États financiers non reçus	Sections locales dont les états financiers ne sont pas équilibrés	Non-paiements au conseil du travail	Relevés bancaires non fournis	Sections locales en tutelle
Atlantique	35	0	14	17	6	4
Québec	32	0	4	15	2	0
Montréal métro	2	1	0	0	1	1
Centre	35	11	13	16	1	3
Toronto métro	1	0	0	0	0	0
Ontario	29	6	9	5	2	0
Prairies	33	10	11	16	4	1
Pacifique	36	4	25	22	3	2
Total	203	32 <sup>(1)</sup>	76	91	19 <sup>(2)</sup>	11

1 - En ce qui concerne les 32 sections locales qui n'ont pas remis d'états financiers, il est impossible de savoir si ces états sont équilibrés et si ces sections locales ont versé une capitation à leur conseil du travail.

2 - Ne comprend pas les sections locales qui n'ont pas remis d'états financiers.

Le 2 mars 2020, une lettre a été envoyée aux sections locales pour leur rappeler d'utiliser les fonds qu'elles ont accumulés pour financer les activités destinées à améliorer le sort de leurs membres et celui du mouvement syndical dans son ensemble.

### 31. PAIEMENT DES CONGÉS POUR FONCTIONS SYNDICALES (CLAUSE 26.06 – UNITÉ URBAINE) (CLAUSE 21.04 – UNITÉ DES FFRS)

Le Conseil national des syndics a examiné la facturation des congés pour fonctions syndicales. Il constate une tendance à la baisse pour les trois dernières vérifications. Il constate de plus une amélioration marquée du montant des factures de congés pour fonctions syndicales non payées au palier local. Un montant substantiel continue toutefois d'être prélevé des ristournes.

Bien que des factures de congés pour fonctions syndicales notées au palier local comme étant non payées soient en fait censées être payées au palier national, le montant non payé des congés pour fonctions syndicales laisse encore croire que ce ne sont pas toutes les sections locales qui vérifient et paient leurs factures reçues de Postes Canada, comme elles devraient le faire.

Bien qu'il y ait une tendance à la baisse, quatre des huit régions montrent une augmentation par rapport à la vérification précédente. Après discussion avec certains secrétaires-trésoriers et secrétaires-trésorières de section locale, il a été porté à notre attention que certains paiements envoyés dans les délais prévus aux termes des conventions collectives ne sont pas reçus ni encaissés par Postes Canada dans un délai raisonnable, et que Postes Canada a retourné certains paiements aux sections locales parce qu'ils avaient déjà été versés par le bureau national et retenus sur leur ristourne.

Dans le cadre de la présente vérification, le Conseil national des syndics tient à souligner les efforts déployés par la région du Montréal métropolitain, qui a prouvé qu'il est possible de n'avoir aucun montant à retenir. En effet, la région a indiqué 0 \$ comme montant retenu des sections locales.

Bien que le Conseil national des syndics reconnaise les efforts de la secrétaire-trésorière nationale et du Conseil exécutif national dans ce dossier, il estime toutefois nécessaire de fournir une formation et une attention accrues aux secrétaires-trésorières et aux secrétaires-trésoriers de section locale.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- Que la secrétaire-trésorière nationale, de concert avec le service de l'éducation, crée un module éducatif sur le congé pour fonctions syndicales, et veille à ce que la formation destinée aux secrétaires-trésorières et aux secrétaires-trésoriers de section locale comprenne l'information à jour.

*En raison des restrictions sanitaires et de la nécessité de tenir les réunions sur plateforme virtuelle, le module éducatif n'a pas pu être terminé. Le volet portant sur la clause 26.06 sera élaboré en 2022 de concert avec le service de l'éducation.*

### 32. SYNDICALISATION EXTERNE

Selon les renseignements fournis au Conseil national des syndics dans le cadre de la présente vérification, l'état du fonds de syndicalisation externe est le suivant :

Solde au 30 juin 2019	4 218 023,97 \$
Revenus	786 496,62 \$
Dépenses	1 279 457,78 \$
Solde au 30 juin 2020	3 725 062,81 \$

Pour la période visée par la présente vérification, le nombre de membres des unités de négociation du secteur privé est de 790.

### 33. PRÉCOMPTE ET EFFECTIFS

Le Conseil national des syndics a analysé les précomptes et l'effectif, conformément au sous-alinéa 4.100 e) des statuts nationaux pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.

Les informations et statistiques proviennent de relevés informatiques mis à notre disposition pour fins d'analyse. Les relevés désignent les membres comme étant « à plein temps », « à temps partiel » ou « temporaires » et indiquent le statut de membre approprié, selon la définition fournie dans les statuts nationaux et les différentes conventions collectives. Ce sont :

- « Membres en règle »;
- « Membres »;
- « Rand ».

Remarques :

- Les termes « membre en règle » et « membre » sont définis dans les paragraphes 1.04 et 1.07 des statuts nationaux.
- Le terme « Rand » fait référence à la formule prévue à l'article 70 du Code canadien du travail pour recueillir les cotisations syndicales des employés et employées qui ont choisi de ne pas être membres du Syndicat ou qui ont perdu leur statut de membre aux termes du paragraphe 1.08 des statuts nationaux.
- Le Conseil national des syndics veut continuer à présenter les précomptes et les effectifs sur une période de six mois afin de présenter des données plus ventilées, et ce, même si notre période de vérification a lieu maintenant une fois par année financière.
- Au total, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, les effectifs du STTP ont augmenté de 1 641 membres.
- Pour l'unité urbaine, nous constatons une augmentation de 44 membres
- Pour les FFRS, nous constatons une augmentation de 1 533 membres.
- Pour le secteur privé, nous constatons une augmentation de 64 membres.

Tableau 1 – (a) Moyenne du nombre de membres en règle, membres et formule Rand par secteur de négociation du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019

	Exploit. urbaine	FFRS	Secteur privé	Total
Moyenne : du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019	44 678	10 521	694	55 893
Moyenne : du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019	44 165	9 728	695	54 588
Hausse ou diminution	513	793	(1)	1 305

Tableau 1 – (b) Moyenne du nombre de membres en règle, membres et formule Rand par secteur de négociation du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020

	Exploit. urbaine	FFRS	Secteur privé	Total
Moyenne : du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020	44 209	11 261	759	56 229
Moyenne : du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019	44 678	10 521	694	55 893
Hausse ou diminution	(469)	740	65	336

Tableau 2 – (a) Moyenne du nombre de membres en règle, membres et formule Rand travaillant à plein temps, à temps partiel ou temporaire du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019

	Plein temps	Temps partiel	Temporaire	Total
Moyenne : du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019	38 456	6 152	11 285	55 893
Moyenne : du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019	38 301	6 167	10 120	54 588
Hausse ou diminution	155	(15)	1 165	1 305

Tableau : Montant retenu des sections locales

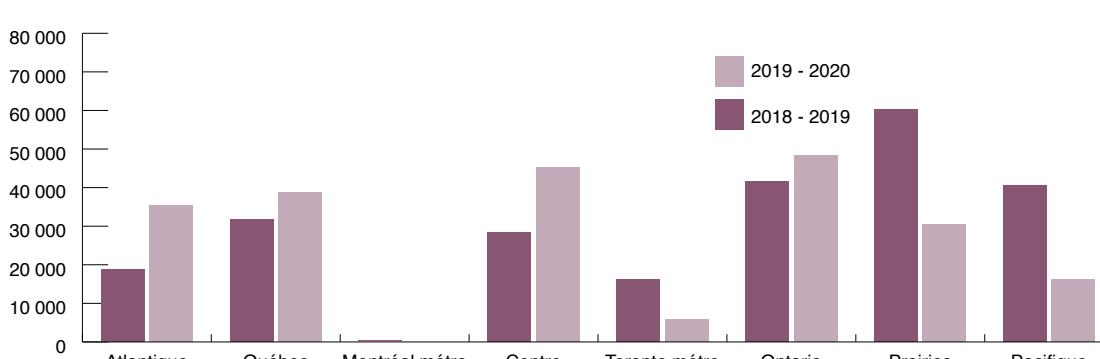


Tableau : Montants retenus

2016 – 2017	655 204,34 \$
2017 – 2018	312 270,35 \$
2018 – 2019	237 943,30 \$
2019 – 2020	220 311,53 \$

Tableau : Montant retenu des sections locales

	Atlantique	Québec	Montréal métro	Centre	Toronto métro	Ontario	Prairies	Pacifique
2018 - 2019	18 704,28 \$	31 724,75 \$	434,30 \$	28 352,02 \$	16 181,92 \$	41 594,99 \$	60 377,78 \$	40 600,26 \$
2019 - 2020	35 498,03 \$	38 852,02 \$	0,00 \$	45 243,22 \$	5 823,92 \$	48 363,71 \$	30 343,77 \$	16 186,86 \$

**Tableau 2 – (b) Moyenne du nombre de membres en règle, membres et formule Rand travaillant à plein temps, à temps partiel ou temporaire du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020**

	Plein temps	Temps partiel	Temporaire	Total
Moyenne : du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020	38 756	6 239	11 234	56 229
Moyenne : du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019	38 456	6 152	11 285	55 893
Hausse ou diminution	300	87	(51)	336

Remarques :

- 586 membres à vie sont inclus à l'intérieur des membres en règle pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019.
- 578 membres à vie sont inclus à l'intérieur des membres en règle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019.
- En conformité avec le paragraphe 1.22 des statuts nationaux, 429 membres ont obtenu le statut de membre à la retraite du STTP mais ne sont pas inclus à l'intérieur des tableaux ci-dessus.
- Les chiffres de tous les tableaux ont été arrondis.

**Tableau 3 – (a) Moyenne du nombre de membres par statut du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019**

	Membres en règle	Membres	Rand	Total
Moyenne : du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019	40 859	8 938	6 684	56 481
Moyenne : du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019	47 075	2 272	5 822	55 169
Hausse ou diminution	(6 486)	6 666	862	1 312

Pour cette période de six mois, il y a eu une forte baisse du nombre de membres en règle et une augmentation du nombre de personnes membre ayant le statut de membre. Cette différence est due au fait que lors du paiement de l'équité pour les membres FFRS, plusieurs membres se sont retrouvés en arriéage de cotisation et ont perdu leur statut de membre en règle.

**Tableau 3 – (b) Moyenne du nombre de membres par statut du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020**

	Membres en règle	Membres	Rand	Total
Moyenne : du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020	46 349	4 228	6 247	56 824
Moyenne : du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019	40 859	8 938	6 684	56 481
Hausse ou diminution	5 490	(4 710)	(437)	343

Remarques:

- 595 membres à vie sont inclus à l'intérieur des membres en règle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020.
- 586 membres à vie sont inclus à l'intérieur des membres en règle pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019.
- En conformité avec le paragraphe 1.22 des statuts nationaux, 449 membres ont obtenu le statut de membre à la retraite du STTP mais ne sont pas inclus à l'intérieur des tableaux ci-dessus.
- Les chiffres de tous les tableaux ont été arrondis.

**Tableau 4 – (a) Nombre moyen de membres par région, par groupe et par secteur de négociation du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019**

Région	Unité de l'exploitation urbaine						Secteur privé	FFRS	Total
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Inconnu	Total			
Atlantique	1 198	1 228	29	4	41	2 500	170	1 093	3 763
Québec	825	2 108	7	0	10	2 950	0	1 861	4 811
Montréal métro	2 674	2 988	146	7	14	5 829	0	341	6 170
Centre	1 375	1 901	31	4	26	3 337	31	1 636	5 004
Toronto métro	5 388	3 499	171	7	34	9 099	3	517	9 619
Ontario	2 207	4 392	49	5	61	6 714	65	2 006	8 785
Prairies	3 096	3 939	115	15	72	7 237	348	2 106	9 691
Pacifique	2 941	3 928	82	10	51	7 012	77	961	8 050
<b>Total</b>	<b>19 704</b>	<b>23 983</b>	<b>630</b>	<b>52</b>	<b>309</b>	<b>44 678</b>	<b>694</b>	<b>10 521</b>	<b>55 893</b>

**Tableau 4 – (b) Nombre moyen de membres par région, par groupe et par secteur de négociation du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020**

Région	Unité de l'exploitation urbaine						Secteur privé	FFRS	Total
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Inconnu	Total			
Atlantique	1 182	1 205	29	4	18	2 438	199	1 140	3 777
Québec	827	2 103	7	0	6	2 943	0	1 935	4 878
Montréal métro	2 773	2 979	146	7	7	5 912	0	386	6 298
Centre	1 381	1 860	31	4	11	3 287	31	1 773	5 091
Toronto métro	5 328	3 602	176	7	18	9 131	3	597	9 731
Ontario	2 138	4 343	49	5	28	6 563	72	2 159	8 794
Prairies	3 047	3 860	114	15	35	7 071	384	2 225	9 680
Pacifique	2 881	3 878	82	9	14	6 864	70	1 046	7 980
<b>Total</b>	<b>19 557</b>	<b>23 830</b>	<b>634</b>	<b>51</b>	<b>137</b>	<b>44 209</b>	<b>759</b>	<b>11 261</b>	<b>56 229</b>

**Tableau 5 Répartition des fonds reçus du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020**

Remarque :

- Le tableau 5 indique, pour la période de vérification, la totalité des fonds reçus et leur répartition.

Cela conclut notre rapport, que nous soumettons maintenant aux membres du Conseil exécutif national.

Total des fonds reçus par le Syndicat	52 098 708,20 \$
Ristournes locales	(12 663 681,56) \$
Prélèvements locaux	(728 100,54) \$
Ristournes locales additionnelles (paragraphe 7.08)	(735 782,00) \$
Capitations – Fédérations du travail	(474 780,23) \$
Assurance facultative	(1 346 780,19) \$
Assurance-vie de base	(1 099 606,58) \$
Paiements non appliqués et retenus	(105 768,04) \$
Fonds de réserve	(1 558 606,94) \$
Fonds de défense	(4 870 646,73) \$
Fonds général	(28 514 955,39) \$
<b>Total des fonds reçus par le Syndicat</b>	<b>52 098 708,20 \$</b>

John Lawrence  
Président  
Région de l'Ontario  
  
Scott Gaudet  
Membre  
Région de l'Atlantique  
  
Vacant  
Membre  
Région du Montréal métropolitain  
  
Cathy Furtak  
Membre  
Région des Prairies

Angela Jones  
Secrétaire  
Région du Toronto métropolitain  
  
Marc Désilets  
Membre  
Région du Québec  
  
Naveed Khan  
Membre suppléant  
Région du Centre  
  
Norma Kimball  
Membre  
Région du Pacifique

